

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La rentrée des impôts

Du Figaro :

« Cette fois, ça y est et ça y est bien. Le fisc a ressaisi la victoire, les impôts rendent. Ils n'auraient pas voulu faire au ministre des finances, devenu sénateur, la niche de se mal conduire ; décembre a été superbe.

« Nous l'avions prévu et prédit, le mois dernier. La plus-value était petite, mais c'était déjà une plus-value, et ces hirondelles de bon augure ont l'habitude de s'annoncer et de se suivre, à très courte distance, les unes des autres.

« Aujourd'hui, les espérances qu'elles nous avaient données sont dépassées sur les deux tableaux. C'est-à-dire que le chiffre obtenu est supérieur d'environ 1.400.000 francs aux évaluations budgétaires et qu'il l'emporte de près de 11 millions sur la période correspondante de la précédente année. Ce n'est pas un brin de paille.

« C'en est une voiture, un grenier, si l'on songe qu'une loi économique qui n'a jamais, que je sache, subi d'accroc, fait invariablement succéder un lot de bonnes années à une série d'années mauvaises ; de sorte que la prospérité revenue suit son cours normal pendant un temps assez long à moins que les sottises de la politique n'y mettent obstacle.

« Il n'y a pas d'autre point noir à l'horizon.

« En attendant, on peut, sans afficher un optimisme systématique se réjouir d'un pareil résultat. Il inflige le plus heureux démenti à ceux qui annoncent, je ne veux pas dire à ceux qui souhaitent, malheur à la fortune de la France.

« Il suffit de se rappeler que nous sommes les créanciers du monde entier — lequel est solvable, — pour comprendre qu'elle n'a jamais été en péril ; mais rien n'arrive plus à propos que cette magnifique rentrée décevante pour rassurer les braves gens un peu inquiets d'une certaine stagnation de l'industrie et des affaires.

« Là aussi, la marche en avant reprendra lorsque les Chambres se boucheront les oreilles à toute banale déclaration contre les grands entrepreneurs et les grandes entreprises.

Nous voyons, nous aussi, cent choses tous les jours qui pourraient mieux aller, suivant un autre cours.

Mais ce n'est pas une raison pour aggraver ce qui est mal en contestant ce qui est bien. »

Le Figaro condamne ainsi, tantôt ironiquement, tantôt sérieusement la campagne nationaliste contre la situation financière de notre pays.

Les feuilles bien pensantes ne racontent-elles pas maintenant que la haute banque a refusé son concours à M. Rouvier, par l'organe de M. de Rothschild, au sujet du fameux emprunt dont on nous rabat les oreilles. D'abord, cet emprunt n'existe que dans les imaginations cléricales et ensuite, M. de Rothschild n'aurait pas parlé au Ministre des finances avec l'impertinence dont les nationalards veulent charger sa renommée.

A qui fera-t-on croire que M. de Rothschild ait dit au Ministre des finances :

« Avec un cabinet Combes, nous ne prêtons pas un centime ; avec un ministère

Rouvier, la haute banque couvre l'emprunt. »

Ces malheureux nationalistes ne savent plus qu'inventer ; on croirait qu'ils deviennent fous.

Que gagneraient-ils, d'ailleurs, à un ministère Rouvier ? Le nouveau président du Conseil suivrait la politique de l'ancien. En ce moment la majorité est composée dans le Parlement, des Sénateurs et des Députés appartenant au « Comité de la rue Tiquetonne » et à « l'Alliance républicaine » démocratique.

Le « bloc » est fortement uni et le Ministère suit la ligne de conduite arrêtée en commun par les deux comités. M. Combes appartient au comité de la rue Tiquetonne, et M. Rouvier à « l'Alliance républicaine démocratique » ; que nous ayons pour président du Conseil celui-ci ou celui-là, les affaires seront dirigées de la même façon.

En admettant même qu'un nouveau président du Conseil ne voudrait pas continuer la politique de M. Combes, il ne le pourrait pas. Le pays l'obligerait à dissoudre la Congrégation et à séparer les Eglises et l'Etat, à prendre des précautions contre un retour du césarisme, à donner à la France des réformes démocratiques. Les dernières élections législatives et sénatoriales en sont une preuve éclatante. Commandez au pays républicain de revenir en arrière, vous verrez ce qu'il vous répondra.

D'ailleurs, le Figaro nous fournit le meilleur argument pour montrer l'inanité des accusations nationalistes et cléricales : « La prospérité, dit-il, suit son cours normal pendant un temps assez long, à moins que les sottises de la politique n'y mettent obstacle. »

Puisque la plus-value est considérable en novembre et surtout en décembre, c'est que la politique de M. Combes n'a pas mis obstacle à la prospérité du pays. Et pourtant les organes bien pensants ont assez créé d'agitations autour d'eux ; ils ont fait la guerre aux caisses d'épargne, à l'impôt, etc. Le résultat a été une plus-value de 11 millions en décembre sur la période correspondante de la dernière année.

Jugez un peu de l'influence nationaliste et de la valeur des accusations cléricales.

M. Combes a eu la main ferme, il s'est attaqué franchement à la Congrégation et la situation financière s'est améliorée. Que faut-il en conclure ? A notre avis, il faut en conclure qu'une politique ferme, franche et loyale, est toujours avantageuse au pays quand elle répond aux vœux de la majorité. Or, les vœux de la majorité sont clairement exprimés par les élections législatives d'avril 1902 et les élections sénatoriales de janvier 1903.

Au Sénat comme à la Chambre des députés, la majorité républicaine est bien établie ; la France ne doit craindre aucun soubresaut, aucune surprise dans la politique. Par conséquent, le monde des affaires, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce peut tranquillement travailler. Or, comme tout travail produit de la richesse, et que les capitaux seront lancés sans

crainte dans les grandes entreprises, la prospérité renaitra. Mais c'est déjà fait, puisque le mois de décembre nous vaut une plus-value de 11 millions sur les produits de décembre 1901.

Envisageons donc sans crainte l'avenir, et laissons les feuilles bien pensantes essayer de semer la division et la haine dans le pays.

A. ANDRÉ.

L'affaire Humbert-Daurignac

Maria Daurignac à l'instruction

L'interrogatoire de Maria Daurignac, samedi, a duré de deux heures et demie à six heures ; Maria Daurignac, était assistée de son avocat, M^e Chenu.

Ainsi que l'a fait sa sœur Thérèse, Maria Daurignac s'est montrée très réservée, et, de même qu'à sa première comparution devant le juge d'instruction, il a fallu lui arracher les quelques explications qu'elle a bien voulu fournir.

Le système de défense de Maria Daurignac, dont le rôle dans l'affaire paraît être secondaire a été à peu près le même que celui invoqué par les autres détenus. Maria a déclaré qu'elle ignorait totalement les opérations faites par sa sœur, attendu qu'à aucun moment on ne l'avait mise au courant de ce qui s'est passé, aussi bien quand Thérèse et son beau-frère habitaient rue Fortuny qu'après leur installation avenue de la Grande-Armée.

De même que Romain et Emile, la cohéritière des Crawford a toujours cru à l'héritage fantastique, et elle est convaincue de l'existence des introuvables personnages qui, elle n'en doute pas un seul instant, se feront connaître quand le moment sera venu :

« Je ne me suis jamais occupée de rien, a dit Maria Daurignac, en manière de conclusion. Toutes les questions de procédure relatives à l'affaire ont été réglées par ma sœur. »

Lundi M. Leydet interrogera à nouveau Emile Daurignac, en présence de son défenseur, M^e Clunet.

Au cours de son interrogatoire devant M. Leydet, Thérèse Humbert a prétendu avoir hérité peu de temps avant son mariage, d'une dame Cadete ou Cadote, de Limoges. Or, depuis quarante ans, il n'est mort personne de ce nom dans cette ville.

INFORMATIONS

Election législative

PAS-DE-CALAIS. — Première circonscription de Béthune.

Inscrits : 17.067 ; votants, 15.026 ; suffrages exprimés, 14.952.

M. Delelis, républicain, 7.869 voix, élu.

M. le baron Dard, nationaliste, 7.083 v.

L'élection avait lieu à l'effet de remplacer le baron Dard, dont l'élection avait été annulée.

Aux élections générales le baron Dard avait été élu, le 28 avril, par 7.947 voix contre 6.346 voix à M. Fanieu, député sortant, républicain, et 784 à M. Merlin, socialiste guesdiste. M. Delelis est le neveu de M. Fanieu.

Au Palais-Bourbon

LE BUREAU

Les délégués des groupes de gauche, réunis samedi, ont décidé de maintenir le

bureau sortant. Le siège de vice-président occupé par M. Guillain sera maintenu aux progressistes, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste ; ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé, en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical socialiste.

La journée à la Chambre

Hier, dans les couloirs de la Chambre, deux groupes parlementaires étaient convoqués pour s'occuper de l'élection du bureau : le groupe radical socialiste, que préside M. Dubief, et l'Union démocratique que préside M. Etienne.

Ce dernier groupe a décidé d'adopter sans arrière-pensée la décision prise samedi soir par les groupes de gauche, c'est-à-dire de voter pour la nomination de M. Jaurès au poste de vice-président.

Le groupe socialiste a également approuvé la décision prise par les délégués des groupes de gauche.

On dit que les groupes de l'opposition présenteraient M. Renault-Morlière. Mais, les progressistes portant déjà M. Guillain, ce bruit paraît peu vraisemblable. Les adversaires de M. Jaurès se compteraient plutôt sur un nom comme celui de M. Jonnard qui réunirait un nombre respectable de voix à gauche. Quoiqu'il en soit, on peut prévoir au moins un tour de ballottage.

Au Luxembourg

LA RENTRÉE

Bien que le choix des candidats au bureau soit réservé à la décision des groupes, et que ceux-ci ne seront vraisemblablement pas appelés à délibérer avant la rentrée, on incline à croire qu'il y aura peu de changements. M. Fallières n'aura point de concurrents. Il en sera de même pour les vice-présidents, MM. Barbey, Poirrier, Peytral et Deacons. Pour les secrétaires, l'usage s'est établi qu'ils sont renouvelés après trois années d'exercice, et qu'ils sont remplacés en quelque sorte automatiquement par les secrétaires des groupes. Reste la questure. On attribue à la gauche démocratique le dessein de revendiquer un siège de questeur, vu son importance numérique, et de présenter M. Bonnefoy-Sibour.

Le mouvement des Caisses d'Épargne

Dès la publication parue au Journal Officiel du 1^{er} janvier 1903, des mouvements de fonds des Caisses d'épargne, un certain nombre de journaux ont fait la récapitulation des résultats de l'année 1902, en les comparant à ceux des années précédentes, recueillis aux mêmes dates. Mais on doit remarquer qu'à cette époque, la situation de l'année qui vient de finir se trouvait encore incomplète, car elle ne comprend point les opérations effectuées dans les départements pendant la troisième dizaine de décembre, et qui ne sont, ainsi qu'on le comprend aisément, contralisées par la Caisse des dépôts que du 1^{er} au 10 janvier de l'année suivante.

Ces résultats complémentaires paraissent au Journal Officiel du 11 janvier, en même temps que les opérations effectuées par la Caisse d'épargne de Paris à la Caisse des Dépôts pour la première dizaine de janvier 1903.

Comme dans les publications faites en cours d'année, les résultats de la Caisse d'épargne de Paris devançant d'une dizaine ceux des départements. Mais alors que les opérations de ces deux origines se trouvent

habituellement confondues, celles publiées le 11 janvier sont toujours séparées comme se rapportant à deux exercices différents.

En se référant aux publications faites chaque année à pareille époque, la situation des cinq dernières années s'établit donc de la façon suivante.

Année 1902 : Excédent des retraits, 173 millions 585,290 fr. 90.

Année 1901 : Excédent des dépôts 1 million 510,989 fr. 45.

Année 1900 : Excédent des retraits, 258 millions 452,230 fr. 22.

Année 1899 : Excédent des retraits, 104 millions 939,914 fr. 08.

Année 1898 : Excédent des retraits, 133 millions 814,411 fr. 65.

Les Congrégations

En prévision de la reprise des travaux parlementaires, le ministre de l'intérieur a fait envoyer à la commission des congrégations les dossiers de cinquante-trois congrégations d'hommes, dont la demande en autorisation est soumise à la Chambre.

M. Ferdinand Buisson, président de cette commission, va la convoquer pour la semaine prochaine afin qu'elle puisse commencer ses travaux à l'ouverture de la session.

Il y a actuellement, en France, 13,600 établissements non autorisés dépendant de congrégations autorisées. 10,900 de ces établissements ayant formulé leur demande en autorisation dans les délais de la loi de 1901, continuent à fonctionner jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. Les 2,700 autres établissements (qui ont été fermés en juillet 1902), tous enseignants, avaient formulé leur demande postérieurement aux délais légaux ou même n'en avaient formulé aucune.

M. Combes examine en ce moment le cas de ces 2,700 établissements et fait connaître à ceux qu'il ne croit pas devoir autoriser le refus de transmettre leur demande au Conseil d'Etat. Jusqu'à présent, 800 demandes ont été ainsi examinées et écartées. C'est en vue de faire connaître à la Chambre les règles qui le guident dans l'examen des demandes, que M. Combes acceptera, comme on l'a dit, de discuter, aussi promptement que le voudra la Chambre, les deux interpellations se rapportant à ce sujet.

Le Catéchisme en Breton

Le ministre des cultes a supprimé le traitement de dix curés doyens du diocèse de Vannes et d'une trentaine de prêtres du Finistère, qui avaient prêché et enseigné le catéchisme en breton.

Les laïcisations d'écoles

Le ministre de l'instruction publique vient, par arrêté, d'instituer une commission pour l'étude des modifications à apporter au décret du 7 avril 1887 déterminant les règles de la création et de l'installation des écoles primaires publiques.

Cette commission recherchera les moyens d'abréger les formalités de la construction d'office de certaines écoles. Les communes peuvent, en effet, faire une opposition qui retarde parfois la construction d'une dizaine d'années.

Attentat contre le roi d'Espagne

Le roi revenait samedi soir de l'église quand un individu tira un coup de revolver contre la deuxième voiture du cortège royal, occupée par le duc de Sotomayor, chef supérieur du palais; personne n'a été atteint. L'individu a été arrêté immédiatement par un garde et interrogé; il se nomme Faïto, et est âgé de 34 ans.

Cet individu a déclaré que ce n'était pas contre le roi qu'il avait tiré, mais contre le grand chancelier. Il a manifesté une grande colère contre ce dernier.

L'académie des Goncourt

Les « dix » ont été convoqués lundi chez M. Léon Hennique où s'est tenue la première réunion des élus de M. de Goncourt. Dans cette réunion, M. Hennique — exécutif testamentaire des fondateurs de l'académie — exposa à ses collègues la situation faite à « la société des Goncourt » par l'approbation que le Conseil d'Etat vient de donner au décret d'utilité publique.

C'est M. Léon Hennique, en effet, qui a conduit jusqu'au bout les négociations si laborieuses, assisté d'abord de M. Raymond Poincaré, pour les procès qu'il fallut sou-

nir contre les héritiers, ensuite M. Devinck pour l'instance devant le Conseil d'Etat.

Les « six » ont réuni aussitôt leur bureau, M. J. K. Haysmans comme président et M. Gustave Geffroy comme vice-président.

Ils ont fixé ensuite la date du dîner mensuel qui doit les réunir et qui constituera, vraisemblablement, leur principale séance, l'« académie » ayant, selon le vœu des Goncourt, un caractère d'intimité cordiale, sans rien des sévères discussions et des solennités officielles.

Enfin « les six » ont procédé pour la première fois à l'attribution du premier prix fondé par Edmond de Goncourt, prix de 5.000 fr. qui doit être annuellement donné au meilleur volume paru.

Ajoutons que le Conseil d'Etat a approuvé les statuts de la nouvelle société après quelques discussions au cours desquelles M. Henry Marcel, ancien ministre plénipotentiaire de France à Stockholm et conseiller d'Etat, s'est institué le défenseur énergique de la future académie.

CHRONIQUE LOCALE

Commission des bâtiments civils

La commission des bâtiments civils s'est réunie samedi 10 janvier, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général.

Etaient présents : MM. Veillon : Toulouse, architecte ; Daynard, ingénieur civil ; docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique.

La commission a statué sur les affaires suivantes :

Cahors. — Aménagement de la bibliothèque municipale. — Approuvé.

Vers. — Construction d'un groupe scolaire. — Approuvé.

Labenque. — Restauration de l'église paroissiale. — Approuvé.

Peyrilles. — Restauration du presbytère. Approuvé.

Lamothe-Cassel. — Travaux supplémentaires au presbytère. — Approuvé.

Les colis postaux

Répondant à diverses chambres de commerce, qui avaient adressé des réclamations à l'administration des postes, au sujet de la suppression des bandes de sûreté avec inscriptions, appliquées aux colis postaux, le sous-secrétaire des postes et télégraphes s'explique de la manière suivante :

L'emploi de bandes sans annotations est absolument licite; cette faculté ne saurait cependant être considérée comme une mesure de garantie absolue, attendu que la fermeture avec plombs ou cachets à la cire est seule réglementaire et que les bandes en papier n'offrent pas une résistance suffisante pour répondre à la durée et aux risques du transport.

En ce qui concerne les bandes avec annotations, le régime qu'on doit appliquer est celui des objets postaux affranchis à prix réduits. Dès lors, les annotations manuscrites obtenues à l'aide du timbre humide, du compositeur ou de tout autre procédé similaire doivent être rigoureusement interdites, parce que sous cette forme, elles peuvent n'être employées que dans des cas déterminés et présentent pour le destinataire l'intérêt réel et direct qui caractérise la correspondance privée.

Elles constituent une infraction à la loi du 25 juin 1836 sur le transport des imprimés, les annotations imprimées peuvent être employées à la condition qu'elles aient, quant au fond, le caractère de recommandation générale s'appliquant à la collectivité des clients et qu'elles ne contiennent rien d'injurieux ou de blessant pour les transporteurs (interdiction résultant de l'article 335 de l'instruction générale des postes), rien d'inconciliable avec les obligations découlant pour eux de la convention internationale.

J'adresse des instructions dans ce sens à toutes les compagnies, en vue de mettre un terme aux difficultés qui ont pu se produire entre les gares et les expéditeurs, et de fixer une fois pour toutes le public et les compagnies sur leurs droits et devoirs respectifs. Je crois devoir ajouter que les compagnies de chemins de fer ne sont pas tenues par les règlements en vigueur, de reconnaître le poids exact des colis postaux ordinaires.

CAHORS

Commission départementale

La commission départementale se réunira le 15 janvier.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres de la Ligue des Droits de

l'Homme et du Citoyen, sont priés d'assister à la réunion, qui aura lieu dimanche 18 janvier, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Ordre du jour :

Questions diverses.

Renouvellement du bureau.

Société de Pisciculture du Lot

La Société de pisciculture du Lot, s'est réunie le samedi 10 janvier, à l'hôtel de ville.

De nouveaux adhérents ont été admis dans cette association, dont le but est bien connu de tous : favoriser le développement des poissons dans la rivière du Lot.

M. le président a expliqué le but de la réunion. Il a d'abord exposé que la société désirant profiter des avantages que vient de lui donner une loi récente, a demandé que le 18^e cantonnement de pêche compris entre Coty et Labéraudie soit réservé à la société de pisciculture.

L'administration préfectorale a, en effet, sur sa demande sursis à l'adjudication de ce cantonnement.

En attendant le règlement en préparation au ministère, il invite les sociétaires à donner pouvoir à son bureau de traiter avec l'administration pour la location de ce bief. Adopté.

Une autre résolution importante a été également prise à cette réunion. La société décide que seuls, les membres de la société porteurs du permis de pêche annuel, qui sera délivré ultérieurement, auront le droit de pêcher à la ligne de fond dans le cantonnement à affermer. Les pêcheurs étrangers à l'association seront l'objet de contraventions, et des primes en argent, en médailles ou objets d'art seront données aux agents verbalisateurs.

Avant de se séparer, la société renouvelle la commission : Elle est ainsi composée :

Président : M. Combarieu ; vice-président, M. Desprats ; trésorier, M. Bouzon ; secrétaire M. Aladel ; membres, MM. Bazouge, Delpéch, Gleye, Pagès, Mazières, Pinel, Pelet, Tassard.

Adjudication

Hier à 2 heures a eu lieu, dans une des salles de l'hôtel de ville, l'adjudication des travaux pour l'agrandissement du collège de jeunes filles. Le montant de ces travaux s'élève à 38,000 fr.

Il y avait environ 90 soumissionnaires. Ont été déclarés adjudicataires :

1^{er} lot, Maçonnerie : M. Desprat Louis, avec 3 0/0 de rabais.

2^e lot, Charpente : M. Lestandi Henri, avec 1,50 0/0 de rabais.

3^e lot, Serrurerie : M. Lestrade Jules, avec 33 0/0 de rabais.

4^e lot, Menuiserie : M. Justy, avec 14 0/0 de rabais.

5^e lot, Peinture : M. Estradié, avec 35 0/0 de rabais.

6^e lot, Plâtrerie : M. Lagarrigue, François, avec 36 0/0 de rabais.

Théâtre de Cahors

LES DÉBUTS DE LA TROUPE SYLVAN LA JUIVE

Samedi, début de la troupe Sylvan sur le théâtre de Cahors.

Par suite de plusieurs coïncidences regrettables, surtout pour la recette, quelques places se sont trouvées vides dans la salle. Nous pensons que ce n'est qu'un cas fortuit et que le public pourrait bien par la suite aller au théâtre régulièrement et avec empressement.

Et de fait, peut-être n'aurait-il pas tort ; la troupe de M. Sylvan possède quelques bons chanteurs auxquels nous sommes heureux de rendre hommage et qui se tailleront certainement de nouveaux succès à condition de se surveiller sans trêve, de ne pas négliger l'interprétation générale de leur rôle pour se réserver pour des points d'orgue douteux. On a fait fête à M. Durand, le ténor, et c'est justice ; on a applaudi, comme il convenait, MM. Pallu, Commingue, Merly, et Mlle Candelon. On a été indulgent, comme il convenait aussi, pour Mme de la Pardillière, une débutante, parait-il dans la carrière.

Nous regrettons que ses efforts sérieux et ses moyens non négligeables ne l'aient pas de suite posée en artiste accomplie.

Mais réjouissons-nous que la troupe Sylvan n'ait pas de tare proprement dite.

Oui, nous savons bien, il y a bien les choeurs, ces malheureux choeurs qui... tenez, n'en parlons plus, cela vaudra mieux.

Maintenant, le directeur nous dira-t-il pourquoi les troupes de province de l'importance de la sienne, continuent à s'acharner sur ce qu'ils appellent dans le métier le Grand Répertoire, celui qui exige le plus de splendeur dans la mise en scène, de soin dans la disposition et l'exécution des choeurs et dans l'orchestre ? Nous dira-t-il pourquoi pour réduire les opéras de cet ordre aux proportions des petites scènes on supprime et on transforme, tant et si bien qu'à force de supprimer et de transformer, on joue enfin une œuvre qui n'a plus de l'opéra que le nom et le côté ridicule ?

N'y a-t-il pas dans le répertoire ancien et moderne des ouvrages, opéras comiques ou même opéras-bouffes, à la rigueur, aussi difficiles à exécuter, entendez bien, mais plus simples à monter, moins prétentieux et où on risquerait moins, après des situations nettement dramatiques de tomber dans le grotesque avec des prélats d'occasion en robe cardinalice, et des choeurs menaçants ou terrifiés, toujours asthmatiques et macabres.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 JANVIER 1903

Allegro Militaire	Sellenick.
Rose-Mousse (valse)	Bosc.
La jolie fille de Perth (fant ^a)	Bizet.
A Simple Aveu	Thomé.
B Menuet des petits violons (capitaine Fracasse)	Penard.
Egmont (ouverture)	Beethoven.

Allées Fénelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 13 janvier 1903

Naissances

Marqués, Marie-Louise-Françoise, rue Feydel, 14.

Olivier, Roger-Léon-Arthur, place des Petites Boucheries, 14.

Publications de Mariages

Treneule, Antoine, chauffeur au gaz, et Poujols, Marie-Louise-Thérèse, repasseuse.

Perrot, Jean, employé au chemin de fer, et Labarthe, Jeanne-Justine, repasseuse.

Mariage

Lagarrigue, Faustin, garçon de café, et Vincent, Lucie, cuisinière.

Décès

Fabre, Pierre, coutelier, 76 ans, rue St-James, 4.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Election au Conseil général. — La candidature de M. Couderc a été accueillie avec enthousiasme par la population du canton de Limogne, où le sympathique candidat compte de nombreux amis.

Son élection est assurée et la campagne de ses adversaires — tous les cléricaux — ne pourra même pas en atténuer le triomphe.

On nous informe, au dernier moment, que les diverses candidatures réactionnaires précédemment annoncées, seraient retirées.

CATUS. — Concours de porcs gras. — C'est mardi prochain, 13 janvier, qu'aura lieu le concours traditionnel de porcs gras institué par le Comice agricole de Catus.

Vu le grand nombre d'inscriptions qui existent déjà, ce concours promet d'être plus important que les précédents.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Orphéon. — Dans sa réunion générale de vendredi 9 janvier, la Société chorale l'Union fraternelle a constitué son bureau de la manière suivante pour l'année 1903 :

Président, M. Bécays, avocat ; vice-président, M. Sac ; trésorier, M. Bru, aubergiste ; secrétaire M. Rivetti typographe ; archiviste, M. Basset ; commissaires, MM. Lala, Gaillardx, Gavinet, Durand et Loganne.

Tribunal correctionnel. — Audienccu 10 janvier :

Après deux condamnations à 16 et 50 fr. d'amende pour chasse sans permis, Joseph

Halévy, 26 ans, de Paris, sans profession ni domicile, inculpé de vol et vagabondage, est condamné à un mois de prison, et A. S... de Capdenac, six jours de prison pour coups et blessures.

Eclairage électrique. — Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans vient de doter la gare de notre ville de l'éclairage électrique.

La Société la Vieille-Montagne serait chargée de cette installation.

Vandalisme. — Une de ces dernières nuits, deux panneaux d'une certaine valeur de la devanture de M. Mourgues, négociant, place Caviale, ont été lacérés à coups de couteau. L'auteur de cet exploit nocturne est encore inconnu.

Tentative de vol. — Une tentative de vol qui dénote une rare audace chez ses auteurs, a été commise dimanche soir chez M. de Chazelles, rentier, faubourg du Pin. Au moment où une jeune bonne entraînait dans la chambre de son maître, à sept heures, elle fut bousculée par des individus dont elle n'a pu fixer le nombre ni le signalement. Elle fut prise d'une syncope qui a duré deux heures et qui lui a retiré l'usage de la parole. Son maître rentrant vers sept heures un quart la trouva étendue sur le parquet de la chambre.

Il fut constaté à ce moment que le coffre-fort placé au fond de la chambre avait été déplacé de quatre-vingts centimètres en avant. On en conclut que des malfaiteurs, en train d'emporter le coffre-fort, ont été dérangés par la bonne et qu'ils l'ont renversée en se retirant.

On ignore comment les malfaiteurs ont pénétré dans la maison ni comment ils en sont sortis. Une enquête a été immédiatement ouverte. Les apaches qui n'ont pu être arrêtés à Aurillac auraient-ils transporté dans notre ville le théâtre de leurs exploits ?

LACAPPELLE-MARIVAL. — Foire. — La foire du 8 janvier a été très importante. Vente assez active sur les gros bœufs de labour, de 700 à 900 fr. les veaux destinés à la boucherie se vendaient de 85 à 95 fr. les 100 kilos; les cochons gras, de 84 à 92 fr. les 100 kilos.

Blé, de 16 à 17 fr. l'hectolitre; avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr.; pommes de terre, de 4 fr. 50 à 5 fr.; châtaigne, de 4 à 5 fr.

Volaille, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo; foies d'oies, de 2 fr. à 2 fr. 25 le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

CAJARC. — Foire du 10 Janvier. — Notre foire favorisée par un temps superbe, a été très belle. Il s'est traité énormément d'affaires à des prix très élevés.

Voici les coups pratiqués: bœufs de labour, de 650 à 750 fr. la paire; veaux et moutons de 75 à 90 c. le kilo. Hausse sur les cochons gras, qui se vendaient de 50 à 55 fr. le quintal; porcelets, de 18 à 35 fr. la pièce.

Blé, de 16 à 17 fr. l'hectolitre; avoine, de 6,50 à 7,50.

Volaille, 60 c. le demi-kilo; oies grasses, de 75 à 80 c.; foies d'oies, de 3,25 à 3,75; lièvres de 5 à 6 fr.; perdreaux, de 2 à 2,50; œufs, 85 c. la douzaine. Truffes de 8 à 12 fr. le kilo.

Arrondissement de Gourdon

PAYRAC. — Les noyés. — Ces jours derniers, le cadavre du nommé Pierre Soulié, âgé de 26 ans, marchand de moutons au Vigan, a été découvert dans les circonstances suivantes :

Ce jeune homme, revenant d'une foire, avec un troupeau de moutons, est tombé accidentellement dans un puits qui se trouve sur la route de Loupiac à Payrac, qui n'est pas muni de margelle. Personne ne se trouvant à proximité pour lui porter secours, le malheureux s'est noyé dans cette mare assez profonde.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Payrac.

Cet accident regrettable a produit la plus vive impression parmi la population du Vigan, où la victime jouissait de l'estime et de la sympathie générales.

SOULLAC. — Marché aux truffes des vendredis. — Comme tous les vendredis, des primes ont été distribuées aux propriétaires-caveurs et réparties ainsi :

Cinq primes à MM. Faurel, de Reyrevigne, 12 livres; Esciafer, de Reyrevigne, 14 livres; Bonyssonie, de Cuzance, 15 livres; Jaubertou, de Caran, 12 livres; Lafaurie, de Cuzance, 13 livres.

Tous les lots ont été rapidement enlevés au prix moyen de 6 fr. la livre.

MARTEL. — Marché aux truffes. — Notre marché de samedi était bien approvisionné.

Toutes les truffes apportées (environ 50 quintaux) se sont vendues à des prix variant de 11 à 13 francs le kilo.

La qualité supérieure s'est vendue jusqu'à 14 fr. le kilo.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

BULLETIN FINANCIER

Après un début très ferme, de nombreuses demandes s'étant produites et une fois ces ordres d'achats exécutés, le calme est revenu et les cours sont revenus à peu près au même niveau que la séance précédente.

Le 3 0/0 clôture à 100,25 au lieu de 100,27 dernier cours précédent après 100,37 à l'ouverture.

L'Amortissable finit à 99,67.

La Banque de France cote 3.824.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 595; le Crédit Foncier s'avance à 745 en hausse de 5 fr.; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.090 et la Société Générale à 623.

Peu d'affaires sur les Chemins français: le Lyon à 1.442 a seul été coté à terme.

Le Suez recule à 3.852.

Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure revient à 87,32; l'Italien à 102,15; le Portugais à 31,45.

Le Russe 3 0/0 1891 cote 88.

Le Serbe 4 0/0 clôture à 79,25.

Le Turc D à 29,65 et la Banque Ottomane 597 sont sans changement.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS REDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

A VENDRE
DEUX MAISONS de rapport
SISES A CAHORS
UN JARDIN D'AGRÈMENT
A PROXIMITÉ DE LA VILLE
UNE FRICHE
SITUÉE DANS LA COMMUNE D CAHORS
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdille, notaire à Cahors.

Vient de paraître
A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
Pour 1903
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS
Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 100 gravures
PRÉCÉDÉ DES
FOUS LITTÉRAIRES DU QUERCY
Par L. GREIL
et de deux légendes locales
LE SONNEUR DE CLOCHES ET LE CHARIVARI
Prix: 0 fr. 60 centimes

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Pierre VILLARD, industriel demeurant à Cahors en état de faillite, sont invités à produire dans le délai de vingt jours leurs pièces et bordereaux et à se rendre le treize février 1903, jour de vendredi à 2 heures 1/2 du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances sur le dit Villard et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique	Temps
	maxima	minima		
11 Dim.	+ 13	+ 7	757	Pluie
12 Lundi	+ 7	+ 2,5	763	Couv
13 Mardi	+ 4	- 2	767	Neige

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

IX
Six ans avant

Et puis, quand nous sommes dans la vallée, où l'on ne voit ni maison ni jardin... rien que de grands rochers noirs et de hautes montagnes, ils regardent cela comme si c'était le château de Dublin, et ces gens là nous traitent de sauvages! Savent-ils ce que c'est que des sauvages? En tous cas, ce ne sont pas des gens qui ont du grain, des pommes de terres, et peut-être un cochon.

— Voici l'orage! s'écria Cecil, en sentant tomber sur sa joue une grosse goutte de pluie tandis que les collines retentissaient du grondement du tonnerre lointain. Tu avais raison, papa, nous serons mouillés!

— Combien y a-t-il de milles d'ici à Torrighlen, mon garçon? demanda le comte avec inquiétude.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Plus d'un et demi, répondit le guide, et il faut se dépêcher. Entendez-vous ce grondement? Ce sont les lacs de la montagne qui sont débordés et, dans ce cas, croyez-moi il y a danger à traverser la rivière. Et cependant, il faut la passer pour arriver ce soir à Torrighlen. Un enfant la traverserait à pied sec en été, mais maintenant, c'est autre chose! J'espère que vos chevaux nagent bien, autrement vous ne verrez jamais l'autre bord. Il y a un courant qui entraînerait une armée, et une chute d'eau qui a trente pieds de profondeur.

— Alors, que diable m'a donc dit ce misérable aubergiste? dit le comte avec colère, en prétendant qu'il n'y avait rien à craindre, et en nous recommandant de passer par ici! pourquoi ne nous a-t-il pas laissés suivre la grande route, comme nous avions l'intention de le faire? C'était le plus long peut-être, mais au moins nous n'eussions rien eu à craindre.

— C'est vrai, Votre Honneur. Il arrive parfois que le chemin le plus court se trouve le plus long. Il me semble que, pour ce soir, c'est la grande route qui eût été la plus courte. Nous voici arrivés auprès de la rivière, et vous l'entendez qui mugit comme si elle était folle.

Mac Quiggan se tut.

Lord Ruysland et Cecil arrêterent leurs chevaux.

Un torrent se trouvait devant eux; les pluies en avaient fait une large rivière, qui se précipitait à travers les rochers avec la

violence d'une cataracte pour aller s'engouffrer à trente pas de là dans un précipice.

— Vous voyez ce qu'il en est, dit Mickey d'un air stupide. Si vous craignez de traverser, il n'y a pas autre chose à faire qu'à retourner à Ballynahagart. A mon avis, et eu égard à la belle jeune dame que milord conduit avec lui, c'est ce qu'il y aurait de plus sage à faire. Mais il faut s'attendre à être inondé par la pluie, si vos chevaux ne peuvent pas traverser.

La pluie avait commencé à tomber à torrents; le bruit du tonnerre, mêlé à celui des eaux impétueuses, atteignait un diapason effrayant, le vent soufflait avec fureur à travers les collines, de tous côtés l'éclair qui les aveuglait leur interdisait d'aller plus loin.

— Qu'allons-nous faire, Cecil? demanda le comte d'une voix calme.

— Je ne sais, papa, répondit Cecil! qui, en dépit du danger auquel elle était exposée et de la difficulté de la situation, avait un sourire sur les lèvres, en observant Mickey Mac Quiggan qui, debout, au milieu de cette scène d'une grandeur sauvage, et ayant les deux mains dans les poches de son pantalon de velours en loques, tenait à la bouche sa petite pipe noire, et délibérait sur ce qu'il convenait de faire avec une sérénité philosophique. Il est peut-être dangereux d'avancer, mais c'est bien ennuyeux de revenir sur nos pas.

— Que je sois pendu si je m'en retourne! murmura le comte entre ses dents. Mon ami,

nous accompagnez vous plus loin, ou votre tâche se termine-t-elle ici?

— C'est votre affaire, répondit Mickey d'un ton dogmatique, en montrant la rivière d'un signe de tête; avancez ou reculez, mais je ne veux pas aller plus loin ce soir. Si encore vos chevaux étaient Irlandais! dit-il en regardant avec un exprimable dédain les chevaux de race, montés par le comte et sa fille; mais, allez, allez, la Providence n'a pas dit qu'ils seraient noyés devant mes yeux.

— Allons, Cecil! s'écria le comte, nos chevaux s'en tireront, et chaque instant que nous tardons est un nouveau danger.

Il saisit les rênes de son cheval et les deux animaux entrèrent dans le torrent.

Cecil serrait furieusement sa monture, et tenait les rênes avec la force du désespoir.

Elle et le comte s'efforçaient de tenir tête au courant impétueux; mais, après un premier élan, les chevaux, terrifiés s'arrêtèrent net, comme s'ils eussent été pétrifiés.

Lord Ruysland, les dents serrées, donnait de grands coups de cravache à sa monture. Elle fit un bond furieux en avant, entraînant l'autre à sa suite.

L'écume leur arrivait en sifflant à la figure la pluie s'abattait sur eux avec fureur, le vent les arrachait presque de leurs selles, et la nuit et l'orage répandaient d'épaisses ténèbres sur cette scène.

— Courage, Cecil, courage! s'écria le comte. Nous parviendrons à franchir cette infernale rivière!

(A Suivre).

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIERE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

Où le lecteur apprend la généalogie de nos héros

Il y eut un moment de silence. Le baron s'absorba dans une méditation douloureuse. Flore attachait son regard tour à tour sur chacun des portraits suspendus aux panneaux...

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

plutôt qu'ailleurs, poursuivit le jeune homme, retournant à son insu le fer dans la plaie... Les visiteriez-vous, les recevrez-vous? M. et Mlle de Blanchelaine, par un élan spontané, s'écrièrent avec une telle véhémence que leurs voix se consondirent: — Oh! non, mon frère, je vous en prie!...

ment... Sonnez, André, et demandez les tarots. J'ai le temps de vous gagner un écu pour mes pauvres, avant la tombée de la nuit... L'homme au bonnet rouge Une berline à quatre chevaux, menée à grandes guides par deux postillons au chapeau enrubanné, à la veste d'écarlate, courait sur la route royale qui allait d'Italie en France.

De l'autre côté du fleuve qui roulait des eaux épaissies par les détritons des rochers d'ardoise, gonflées par la fonte des neiges s'étendaient de vastes marais, séparés par l'étroite chaussée menant à Fréteville, d'où l'on gagnait soit Albertville et la Tarantaise, en tournant à droite, soit Saint-Pierre d'Albigny et les vallées de Graisivaudan et de Chambéry, en tournant à gauche.

Bibliographie

La femme chez elle. — La charmante revue féminine qui paraît depuis quatre ans sous ce titre est la publication la plus complète s'adressant à la femme d'intérieur et à la jeune fille. Malgré son prix modique, cette revue est éditée et illustrée avec le plus grand soin: pour 3 fr. 35 par an, on reçoit franco le 15 de chaque mois en France et en Algérie (Etranger et Colonies 5 fr.) une livraison de 36 pages et une planche de patrons et broderies.

QUATRE-VINGT-TROISIEME ANNEE Edition bimensuelle, couverture verte, dite JOURNAL DES DEMOISELLES 14, rue Drouot, Paris Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois Un an: Paris, 16 fr.; Départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.

ELLE DONNE EN OUTRE: 1° 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'ameublement; 2° 6 Albums d'ouvrages de fantaisie; 3° De nombreux Patrons découpés et imprimés; 4° Des Feuilles de Patrons et de Broderies pour lingerie, trousseaux et layettes.

SOIXANTE-ET-ONZIEME ANNEE JOURNAL DES DEMOISELLES 14, rue Drouot, Paris Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Un an: Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; Union postale, 17 fr.

de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-onze années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS: 1° 48 pages de texte: Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.; 2° Un Album de 8 pages in-4°; 3° Broderies, Travaux artistiques avec explication, Legons de choses, Modes, formant à la fin de l'année une collection de plus de 200 dessins; 4° Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés; 5° Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an; 6° Un Modèle de tapisseries coloriées ou travaux d'actualité.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT: Travaux variés sur étoffe: Vide-poche. — Fond de plateau; Ornaments d'église: Lambrequin pour autel. — Tapisseries coloriées: Paravent. — Cadre à photographies. — Musique. — Motifs d'aquarelles. — Fusains. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Cartes postales. — Nappes à thé. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés. — Ouvrages de fantaisie. — Lingerie de table. — Quatre panoramas dont deux coloriés: Modes d'été et d'hiver.

On s'abonne pour un an à partir du 1er de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot. Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

Monsieur le Directeur du Monde Moderne 122, rue Réaumur, Paris Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Excursions En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande. 1er itinéraire: 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via

Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest. 2e itinéraire: 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme. Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares. Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes. 1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2° en Province: dans les gares et principales stations. Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes: LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

Table with 2 columns: Itinerary (1° DE PARIS à TOURS, 2° DE TOURS à NANTES, 3° DE NANTES à LANDERNAU, etc.) and Description (Premières livraisons d'une collection qui sera continuée).

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans) Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour: Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Lencate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendros, Prades (Molig), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Floir (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles). Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne. Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans) Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris): Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Lencate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendros, Prades (Molig), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Floir (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles). Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

L'un des gérants: B. Alibert.